

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 26 avril 2006 relatif au budget prévisionnel à fournir lors de la demande d'agrément d'un nouveau comité de protection des personnes

NOR : SANP0621317A

Le ministre de la santé et des solidarités,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1121-1, L. 1123-1, L. 1123-8, L. 1123-14 et R. 1123-1,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le budget prévisionnel qui accompagne la demande d'agrément d'un nouveau comité de protection des personnes doit être établi conformément à la présentation figurant en annexe du présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 avril 2006.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général de la santé :
*Le chef du service politique de santé
et qualité du système de santé,*
D. EYSSARTIER

A N N E X E

BUDGET PRÉVISIONNEL ANNUEL DU COMITÉ DE PROTECTION DES PERSONNES (INDIQUER SON NOM)

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | BUDGET prévisionnel | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | BUDGET prévisionnel |
|---|------------------------|--|------------------------|
| 1. Achats. Fournitures de bureau..... Achats non stockés de matières et fournitures..... 2. Services extérieurs. Locations immobilières (loyers + charges locatives) (1) ... Locations mobilières (2)..... Entretien et réparations : – sur biens immobiliers (3) – sur biens mobiliers..... Primes d'assurances (responsabilité civile, locaux...) Frais de documentation 3. Autres services extérieurs. Honoraires du comptable..... Indemnités compensatrices à verser (4) : – aux membres rapporteurs du comité – aux experts et spécialistes extérieurs au comité..... – aux membres du comité subissant perte de revenus ... Remboursement des frais de déplacement et de séjour.. Frais d'archivage | | 1. Subventions d'exploitation. Subventions de l'Etat et/ou de l'AFSSAPS Autres subventions d'exploitation 2. Autres ressources. Produits financiers Produits exceptionnels Reprises suramortissements et provisions..... | |

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | BUDGET prévisionnel | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | BUDGET prévisionnel |
|---|---------------------|--|---------------------|
| Frais postaux et de télécommunication Frais d'édition et de communication..... Frais de restauration et de réception..... Frais de formation Concours divers (cotisations...)..... Autres (préciser) (5)..... 4. Impôts, taxes et versements assimilés. Taxes sur les salaires..... Autres (préciser) 5. Charges de personnel. Secrétaire (6) Autres personnels (6) Charges sociales..... 6. Charges financières..... 7. Charges exceptionnelles..... 8. Dotations aux amortissements et provisions..... | | | |
| Total des dépenses de fonctionnement..... | | Total des recettes de fonctionnement..... | |
| <p>(1) Indiquer le type d'établissement d'accueil, le nombre de pièces et la surface réservée au comité. (2) Photocopieur, machine à affranchir... (3) Y compris frais de ménage. (4) Indiquer, sur la base d'une activité moyenne prévisionnelle d'avis à rendre par le comité : le nombre prévisionnel de rapports qui feront l'objet d'une indemnisation compensatrice pour les membres du comité, le nombre prévisionnel de membres qui subiraient une perte de revenu du fait de leur participation aux travaux du comité ainsi que le pourcentage de protocoles soumis au comité qui nécessiteraient l'intervention d'un expert ou spécialiste. (5) Par exemple : participation à un congrès. (6) Préciser les « équivalents temps plein » (ETP) concernés par ces rémunérations : ainsi une personne travaillant à mi-temps compte pour 0,5 ETP, une personne travaillant 4 jours par semaine pour 0,8 ETP...</p> | | | |

| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | MONTANT prévisionnel | OBSERVATIONS et période d'amortissement | RECETTES D'INVESTISSEMENT | MONTANT prévisionnel |
|---|----------------------|---|---|----------------------|
| 1. Construction. Travaux..... 2. Autres immobilisations corporelles. Matériel de bureau Matériel et logiciel informatiques..... Mobilier 3. Autres immobilisations..... 4. Remboursement des dettes financières..... | | | 1. Subventions d'investissement. Subventions de l'Etat et/ou de l'AFSSAPS . 2. Autres ressources. Apports Aliénations ou cessions d'immobilisations . Augmentation des dettes financières..... | |
| Total des dépenses d'investissement..... | | | Total des recettes d'investissement | |